

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 15 avril 2025
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 7 pouvoirs	07 avril 2025	08 avril 2025

N° délibération	Objet
2025-051	Modification autorisation de programme et crédits de paiement – extension du bâtiment administratif

Le 15 avril 2025 à 18 heures, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle des associations à Plouyé sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BOLAZEC : Coralie JEZEQUEL

BOTMEUR : Eric PRIGENT

BRASPARTS : Anne ROLLAND, Jean-Yves BROUSTAL, Josiane GUINVARC'H

BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE

HUELGOAT : Marc QUEMENER, Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT, Marie-Brigitte BRETHERS

LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTÉIL, Annie SALMAS

LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC

LOQUEFFRET : Alain HAMON

PLOUYE : Arnaud COZIEN, Grégory LE GUILLOU

SAINT-RIVOAL : Laurent RANNOU

SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Hubert LE LANN à Eric PRIGENT, Brigitte COURBEZ à Anne ROLLAND, Barbara PERRON à Jean-Yves BROUSTAL, Philippe ROBERT DANTEC à Josiane GUINVARC'H, Alexis MANAC'H à Marie-Noëlle JAFFRE, Typhaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absent excusé : Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Grégory LE GUILLOU

Le principe d'extension du siège administratif pour accueillir de nouveaux services avait été délibéré le 06 juin 2023 et le marché de maîtrise d'œuvre avait été lancé.

Le permis de construire a été obtenu en novembre 2024.

Le principe des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisés sur plusieurs exercices, la collectivité peut par dérogation réaliser des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP),

Vu la délibération n°2024-018 du 09 avril 2024 portant l'ouverture du programme crédits de paiement pour l'extension du bâtiment administratif

Afin de tenir compte des réalisations 2024 et de l'avancement du projet, il est proposé de modifier la procédure d'autorisation de programme et de crédits et ainsi de répartir le coût de ce projet sur les années 2024, 2025 et 2026.

Vu l'estimatif des travaux réalisés par le maître d'œuvre

Il est proposé de modifier l'AP de la manière suivante : 2024AP1

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2024AP1	Extension bâtiment administratif : travaux et maîtrise d'œuvre	1 496 268 TTC	3 427	650 000	842 841
	Recettes prévisionnelles				
	DETR			80 000	250 000
	DSIL			200 000	260 000
	Finistère 2030			17 500	52 5000
	FCTVA		514	97 500	126 400
	Emprunt et autofinancement		2 913	255 000	153 941

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire

- Décide de valider la modification de programme et des crédits de paiement (AP/CP) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous pour la période 2025-2026
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal des années 2025 et 2026

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,



Le secrétaire,

